Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261026-2026102610-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 20 octobre 2026
Date d'affichage : 20 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absent : COUILLEAUD Sylvain.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-10-26-10 : Approbation de l'Avant-Projet d'aménagement de la rue de la Ruaulté, l'impasse de la Riaulté, la rue des Sables d'or et lancement de la consultation

Rapporteur : Nicolas BESREST

L'avant-projet d'aménagement de la rue de la Ruaulté, l'Impasse de la Riaulté et la rue des Sables d'Or est présenté au Conseil municipal. Il vise notamment à favoriser les mobilités douces, réduire la vitesse de déplacement des véhicules, améliorer la qualité de vie des habitants et la gestion intégrée des eaux pluviales. Ce projet inclut :

- la création de cheminements piétons sécurisés ;
- l'aménagement paysager et la végétalisation des espaces ;
- la création d'ouvrages pour limiter la vitesse de déplacement des véhicules
- l'installation de mobilier urbain et de signalisation adaptée ;
- la gestion intégrée des eaux pluviales, avec des solutions d'infiltration sur place pour une restitution au milieu naturel, conformément aux orientations de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer.

L'estimation des travaux s'élève à **399 767,50 € HT (+ option PV granit 15x25 10 925 € HT)**

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'avant-projet d'aménagement de la Rue de la Ruaulté et de la Rue des Sables d'or
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

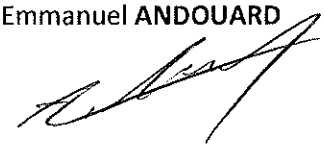
Vote du conseil municipal :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261026-2026102610-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**



Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**



Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 27 octobre 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

